**Perfectionnements aux cadres anti-parasites.**

Société anonyme dite : RADIO-TEST (S. A.) résidant en France (Seine).

Demandé le 25 mars 1953, à 13^h 53^m, à Paris.

Délivré le 28 avril 1954. — Publié le 4 novembre 1954.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention est relative aux cadres pour la protection des récepteurs radio-électriques contre les parasites.

On connaît déjà des cadres antiparasites constitués par des enroulements montés en série et dont les extrémités peuvent être connectées par l'intermédiaire d'un condensateur d'accord respectivement aux circuits de réception des différentes gammes d'ondes.

Ces dispositifs présentent pour la plupart l'inconvénient que, quand un enroulement est mis en service à l'aide d'un commutateur approprié, le reste des enroulements réagit sur le premier par effet d'antenne. L'équilibrage du cadre n'est donc pas assuré et l'effet antiparasite s'en trouve affecté.

La présente invention a pour objet un cadre antiparasites ne présentant pas ces inconvénients.

Il est caractérisé par le fait qu'il est constitué par deux enroulements indépendants disposés dans des plans perpendiculaires et reliés à la terre chacun par leur point milieu électrique, destinés à être utilisés l'un ou l'autre respectivement pour la réception de la gamme grandes ondes et celle de la gamme petites ondes.

Un autre inconvénient des cadres existants actuellement vient du fait que les fils de connexion de chaque enroulement étant disposés autour de l'axe de rotation du cadre, selon le degré de rotation du cadre, ces fils s'enroulent plus ou moins autour de cet axe, de sorte qu'il se crée des capacités variables qui influent également sur l'efficacité de son effet.

La présente invention a pour objet un aménagement selon lequel l'axe de rotation du cadre est creux et les fils réunissant les enroulements aux commutateurs de gammes d'ondes sont montés symétriquement, passent à l'intérieur de cet axe, et en sortent ensemble par une fenêtre latérale de telle sorte que les capacités entre ces fils restent constantes.

Enfin, les enroulements présentent chacun l'in-

convénient de donner naissance à une capacité répartie.

L'invention remédie à cet inconvénient par le fait que chaque enroulement est fractionné en deux galettes de façon à diminuer cette capacité répartie.

On comprendra mieux l'invention en se référant à la description suivante et au dessin annexé sur lequel on a représenté :

Sur la fig. 1 le schéma électrique de connexion d'un cadre selon l'invention, et

Sur la fig. 2 une vue partielle en perspective du cadre selon l'invention.

Sur ces figures, on a représenté en 1 et 2 les deux enroulements constituant le cadre, enroulements indépendants montés dans deux plans verticaux perpendiculaires.

Les points milieu 3 et 4 des deux enroulements 1 et 2 respectivement sont mis à la terre, tandis que chaque enroulement est fermé sur une capacité trimmer 5 et 6 respectivement. Les enroulements 1 et 2 sont destinés respectivement à la réception de la gamme petites ondes et à celle de la gamme grandes ondes. Les extrémités de chaque enroulement sont réunies aux bornes d'un commutateur 7, lui-même alimentant par l'intermédiaire d'une capacité variable d'accord 8 la grille de l'étage d'amplification 9. L'alimentation a lieu à la manière classique à partir d'une antenne 10 par l'intermédiaire d'un condensateur d'antenne 11 à un couple de bobines 12 et 13 connectées aux bornes du commutateur 7.

On a représenté, bien que ceci ne fasse pas partie de l'invention, des condensateurs 14 et 15 en série et en parallèle destinés à la bande étalée de longueurs d'ondes.

L'originalité de ce montage consiste dans la mise à la terre des points milieu 3 et 4 des enroulements indépendants 1 et 2. Ceci assure la compensation, c'est-à-dire l'équilibrage du cadre en supprimant tout effet d'antenne de l'enroulement hors service sur l'enroulement en service. L'enroulement en ser-

vice est accordé à la manière usuelle par le condensateur variable 8 dont les deux armatures sont isolées de la masse.

Les condensateurs 5 et 6 assurent l'ajustage du circuit qui doit fonctionner en commande unique avec les circuits HF du récepteur.

L'ensemble du cadre peut effectuer une rotation supérieure à 180° sur son axe 16 de façon à pouvoir assurer la réception optimum. Comme on le voit sur la fig. 2, le câblage des enroulements 1 et 2 est effectué avec le maximum de symétrie de façon à éviter un déséquilibre de la compensation du circuit. Par exemple, les deux extrémités 17 et 18 de l'enroulement 1 sont réunies par des fils 19 et 20 aux deux angles 21 et 22 de la plaque 23 de support du cadre et, de là, les conducteurs passent par l'orifice 24 dans l'axe creux 16 d'où ils ressortent en 26 par la fenêtre 25.

De cette façon, les fils de connexion subissent le minimum de déplacement lors des rotations du câble, ce qui fait que la capacité entre fils reste aussi constante que possible. On évite ainsi au maximum un dérèglement de la commande unique, en fonction de la position angulaire du cadre.

Enfin, comme on l'a dit précédemment, chacun des enroulements 1 et 2 est fractionné en deux galettes situées dans deux plans verticaux parallèles de façon à diminuer la capacité répartie.

L'invention n'est naturellement pas limitée au

mode de réalisation décrit et représenté et porte aussi bien sur la combinaison des diverses caractéristiques dont elle est l'objet que sur chacune de ces caractéristiques considérées isolément.

RÉSUMÉ

La présente invention concerne des perfectionnements aux cadres pour la protection des récepteurs radio-électriques contre les parasites et porte plus particulièrement sur les points suivants :

1° Le cadre est constitué par deux enroulements indépendants disposés dans des plans perpendiculaires et reliés à la terre chacun par leur point milieu électrique, et destinés à être utilisés l'un ou l'autre respectivement pour la réception de la gamme grandes ondes et celle de la gamme petites ondes;

2° L'axe de rotation du cadre est creux, et les fils réunissant les enroulements au commutateur de gammes d'ondes sont montés symétriquement à travers cet axe, dont ils sortent ensemble par une fenêtre latérale;

3° Chaque enroulement est fractionné en deux galettes situées dans deux plans verticaux parallèles.

Société anonyme dite : RADIO-TEST (S. A.)

Par procuration :

G. BEAU DE LOMÉNE, André ARMENGAUD & G. HOUSSARD.

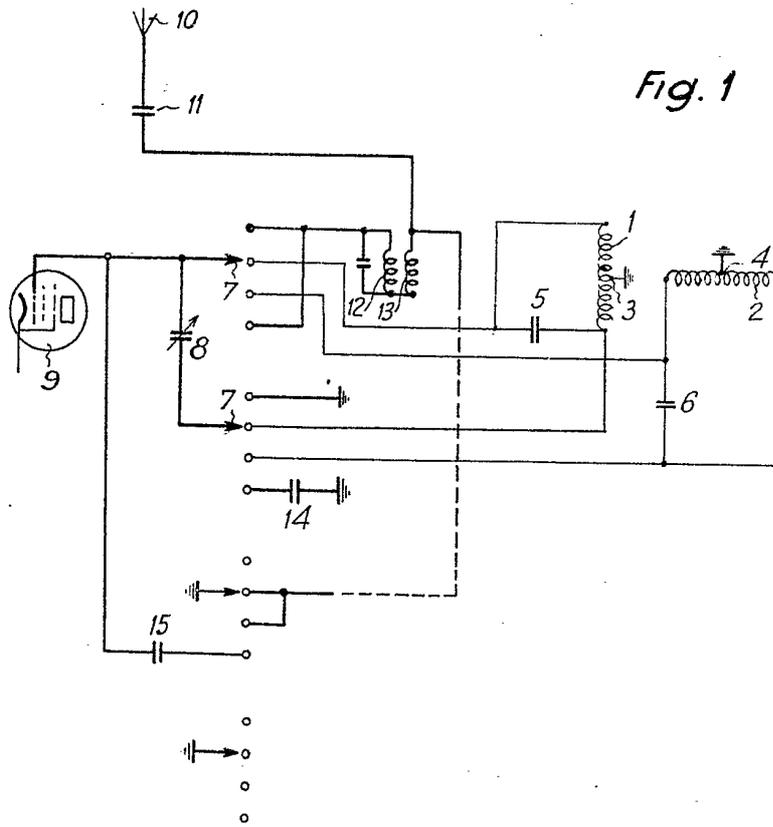


Fig. 2

